

PV DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 AVRIL 2026

Envoyé en préfecture le 28/05/2026

Reçu en préfecture le 28/05/2026

Publié le 28/05/2026

ID : 019-211911300-20260522-DCM2026039-DE



L'an deux mil vingt-six, le 24 avril, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sur convocation régulière adressée à ses membres le 10 avril par Monsieur Jean MANZAGOL, son Maire en exercice,

Présents : M MANZAGOL – Mme MINARD – M TRONCHE – Mme BARRAUD – M VERNIENGEAL – Mmes PINSON – OULD SAÏD – Mrs FAVRE - BOUILHAC – VALADE – Mme VIGNAL – Mrs BIVERT - HUMANN

Absents excusés : Mme DUBOIS (a donné procuration à Mme BARRAUD)

Mme CHINAL

La séance est ouverte ce vendredi 24 avril 2026 à 20h00, sous la présidence de son maire en exercice, M. Jean MANZAGOL.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à partir de maintenant toutes les séances seront enregistrées.

Madame VIGNAL enregistre la séance

Il est procédé à l'appel nominal des membres présents, le Quorum fixé à 8 est atteint.

Il est proposé ensuite de désigner les secrétaires de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Sont désignés : Mrs TRONCHE et BOUILHAC

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du PV de la séance du 3 avril 2026
- Commission Communale des Impôts directs
- Vote des Taux
- Présentation et Approbation du budget primitif 2026 de la commune
- Présentation et Approbation du budget primitif 2026 de la station-service

Questions diverses

Monsieur le Maire rappelle aux membres du public qu'ils ne doivent pas déranger la séance du conseil municipal et que les chuchotements peuvent déranger les gens, si c'est le cas il demandera aux personnes concernées de quitter la salle.

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prise en vertu des délégations accordées par le conseil municipal lors de sa séance du 27 mars 2026 :

13/04/2026	Est accepté le devis de l'entreprise BODET CAMPANAIRE pour la mise aux normes électriques de l'installation campanaire pour un montant de 5241.60 €
15/04/2026	N'est pas fait valoir le droit de préemption urbain de la commune concernant un bien situé en zone Ud rue de la mairie
15/04/2026	N'est pas fait valoir le droit de préemption urbain de la commune concernant un bien situé en zone Ud à Manzagol

⊙ QUESTION N°1 : Approbation du PV de la séance du 3 avril 2026

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée si tout le monde a reçu le procès-verbal et s'il y a des modifications.

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée :

- Approuvent le PV du 3 avril

➤ **Vote : 14 pour,**

⊙ QUESTION N° 2 : Commission communale des impôts directs

Pour mémoire, le rôle de la CCID est lié à la fiscalité directe locale ; ainsi elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ; elle participe à l'évaluation des propriétés bâties et à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Le conseil municipal doit présenter une liste de 24 personnes au service des impôts fonciers qui choisira parmi ces 24 noms les membres définitifs de la commission.

Monsieur le Maire indique qu'il a les 24 noms, mais qu'il n'a pas encore pu contacter tout le monde. Il précise que si les gens ne sont pas prévenus et d'accord pour faire parti de cette liste, le quorum risque de ne pas être atteint lors des réunions. Il propose donc d'ajourner cette décision jusqu'à la prochaine séance.

Monsieur HUMANN demande quand cette décision doit être prise, Monsieur Le Maire lui répond qu'elle doit être prise dans les 2 mois suivant l'installation du conseil municipal, soit dans un mois.

➤ **La question est ajournée**

⊙ QUESTION N° 3 : Vote des taux

Par délibération en date du 28 mars 2025, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe Foncière des Propriétés Bâties (TFPB) :	38.45%
Taxe Foncière des Propriétés Non Bâties (TFPNB) :	61.25%
Taxe d'habitation (TH) :	4.30%

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée l'état 1259 des produits attendus pour 2026 et s'élevant (hors coefficient correcteur) à 560 492 €.

Monsieur le Maire précise que la commune n'est pas maître des bases d'imposition qui augmente de façon significative cette année. Il propose donc de ne pas augmenter les taux de la commune pour cette année 2026.

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée :

- Fixent les taux d'imposition 2026 comme ci-dessous :

TH :	4.30%
TFPB :	38.45%
TFPNB :	61.25%

➤ **Vote : 14 pour,**

© QUESTION N° 4 : Présentation et approbation du budget primitif 2026 de la commune

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la proposition de budget primitif élaborée par la commission finances :

Fonctionnement dépenses		Fonctionnement recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
011- Charges à caractère général	596 824.00 €	002- Excédent brut reporté	351 493.39 €
012 – Dépenses afférentes au personnel	535 430.00 €	013 – Atténuation de charges	1 400.00 €
014 – Atténuations de produits	45 164.00 €	70 – Produits des services	68 020.00 €
023 – virement à la section d'investissement	257 787.90 €	73 – Impôts et taxes	412 637.00 €
042 – Opérations d'ordre	4 893.20 €	731 – Fiscalité locale	477 009.00 €
65 – Autres charges de gestion courantes	181 766.00 €	74 – Dotations et participations	255 530.00 €
66 – Charges financières	16 000.00 €	75 – Autres produits de gestion courante	90 010.00 €
67 – Charges spécifiques	18 091.97 €	77 – Produits spécifiques	100.00 €
68 – Dotations aux provisions	4 042.93 €	78 – Reprise sur provisions	3 764.23 €
		042 – Opérations d'ordre	36.38 €
Total général	1 660 000.00 €	Total général	1 660 000.00 €
Investissement dépenses		Investissement recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
001 – Solde d'investissement reporté	101 543.66 €	001 – Solde d'investissement reporté	€
040 – Opérations d'ordre	36.38 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	257 787.90 €
041 – Opérations patrimoniales	11 891.52 €	024 – Produits de cessions	102 500.00 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	97 017.94 €	040 – Opérations d'ordre	4 893.20 €
204 – Subventions d'équipement versées	23 636.00 €	041 – Opérations patrimoniales	11 891.52 €
21 – Immobilisations corporelles	424 824.50 €	10 – Dotations, fonds de réserves	144 892.86 €
		13 - Subventions	136 467.10 €
		16 – Emprunts et dettes assimilées	517.42 €
Total général	658 950.00 €	Total général	658 950.00 €

Monsieur BIVERT souhaite connaître les axes routiers prévus dans le programme voirie : Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de la route de Peyroux.

Monsieur BIVERT précise qu'il est important de refaire cette route puisque la commune à perçue une somme pour la vente de bois de la forêt sectionale de Peyroux qui doit revenir à l'entretien du village de Peyroux.

Monsieur BIVERT demande s'il a été prévu de faire les entrées des maisons neuves (de la route à la limite de propriété) et de les intégrer au marché de voirie : Monsieur le Maire prend note de cette demande pour étude et indique que cela pourra éventuellement se faire.

Madame MINARD indique que la voirie à Chantegril sera prévue au marché.

Monsieur BIVERT et Madame VIGNAL trouvent que la somme de 10 000 euros prévus pour la plantation d'arbres fruitiers et d'ornement est un peu excessive.

Monsieur BIVERT précise à Monsieur le Maire la somme d'investissement à 403 834,00€, il indique également la somme de 60 000,00€ en recette et demande des précisions aux sujets de ces recettes d'investissement notamment les subventions de l'état et du département. Madame MINARD précise qu'il y aura des demandes pour le matériel MARPA, les huisseries de la mairie, l'aire de jeux.

Le département sera sollicité ainsi que le fonds vert

En revanche, le matériel roulant n'est pas subventionnable et la DETR n'a pas été inscrite puisque l'on n'est pas certain de l'obtenir.

Monsieur BIVERT demande pourquoi il n'y a pas de somme prévue à la mise aux normes des bâtiments ERP car il y a des besoins. Monsieur Le Maire répond qu'il a rendez-vous la semaine prochaine avec le SDIS pour diligenter un audit sécurité.

Monsieur HUMANN demande de préciser le montant de la subvention de fonctionnement versé par la mairie a la MARPA. Monsieur le Maire précise le montant de 65 000€

Monsieur HUMANN demande que la Directrice et le conseil CCAS réfléchissent à une refonte du concept MARPA et ajoute que ce modèle ne correspond plus aux attentes des personnes âgées. Monsieur le Maire répond qu'il partage cette volonté de réflexion.

Monsieur BIVERT intervient et précise que c'est un service mis en place par la commune depuis 35 ans. Il indique également que le département a validé le fonctionnement de l'établissement jusqu'en 2035.

Monsieur TRONCHE précise qu'il faut réfléchir à l'avenir de la Marpa.

Monsieur TRONCHE précise que cela correspond encore aux attentes des personnes âgées autonomes, la MARPA affichant 12 logements occupés, mais qu'en revanche, la mise en place de foyers logements n'est plus souhaitée par le département : c'est différent

Mr HUMANN pose la question si des réflexions seront envisagées à l'avenir à propos du budget fourniture et télécommunications. Madame MINARD répond que des achats en gros volumes sont en place pour les fournitures, que le budget alloué n'est pas atteint. Monsieur TRONCHE ajoute que le poste de fournitures administratives reste cohérent. Concernant le budget télécommunication des réflexions seront faites sur les contrats en cours. Monsieur BIVERT indique que pour le budget télécommunications cela a été réalisé.

Madame MINARD donne des précisions concernant la fongibilité des crédits : c'est-à-dire la possibilité qu'il lui est laissée d'opérer des virements de crédits pour le paiement et le versement entre chapitres à hauteur de 7,5% sauf le chapitre rémunération du personnel.

Envoyé en préfecture le 28/05/2026

Reçu en préfecture le 28/05/2026

Publié le 28/05/2026

Berger
Levrault

ID : 019-211911300-20260522-DCM2026039-DE

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée :

- Adoptent la proposition de budget primitif telle que définie ci-dessus ;
- Autorisent le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans les limites suivantes :
 - Fonctionnement : 7.5% des dépenses réelles
 - Investissement : 7.5% des dépenses réelles

➤ **Vote : 11 pour, 3 abstentions (Mme VIGNAL et Mrs BIVERT et HUMANN)**

◎ QUESTION N°5 : Présentation et Approbation du budget primitif 2026 de la station-service

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la proposition de budget primitif élaborée par la commission finances :

Fonctionnement dépenses		Fonctionnement recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
002 – Résultat d'exploitation reporté	€	002- Résultat d'exploitation reporté	3 479.01 €
011 – Charges à caractère général	263 700.00 €	70 – vente de produits	260 000.00 €
042 – Opérations d'ordre	3 036.00 €	74 – subvention d'exploitation	3 370.00 €
65 – Autres charges de gestion courantes	100.00 €	77 – Produits exceptionnels	0.99 €
66 Charges financières	110.11 €		
67 – Charges exceptionnelles	2.89 €		
Total général	266 850.00 €	Total général	266 850.00 €

Investissement dépenses		Investissement recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
16 Emprunts et dettes assimilées	3 600.00 €	001 - Solde d'exécution reporté	16 332.47 €
21 – Immobilisations corporelles	15 768.47 €	040 – Opérations d'ordre	3 036.00 €
Total général	19 368.47 €	Total général	19 368.47 €

Monsieur BIVERT demande si l'augmentation des prix prévue par l'Etat a été prise en compte. Monsieur le Maire lui répond que oui. Monsieur BIVERT explique qu'il y a parfois des difficultés d'approvisionnement.

Monsieur le Maire précise que la caméra est en service

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée :

Adoptent la proposition de budget primitif telle que définie ci-dessus ;

- Autorisent le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes :
 - Fonctionnement : 7.5% des dépenses réelles
 - Investissement : 7.5% des dépenses réelles

➤ **Vote : 14 pour,**

Monsieur le Maire informe qu'un parcours éphémère Terra Aventura se déroulera du 2 au 25 mai prochain.

Pas de questions diverses.

→ *L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50*

Envoyé en préfecture le 28/05/2026

Reçu en préfecture le 28/05/2026

Publié le 28/05/2026

ID : 019-211911300-20260522-DCM2026039-DE



Les secrétaires de séances

Pierre-André TRONCHE et Sébastien BOUILHAC


Bouilhac

Le Maire

Jean MANZAGOL

